

Le Chèque Cadeau Bayonne Shopping

Bon de commande

A retourner à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

25 Place des Basques 64100 Bayonne

05 59 59 78 03 — contact@bayonneshopping.com



Coordonnées de l'entreprise

Raison Sociale* _____

Adresse de Facturation : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Contact : Mme ☐ M ☐ NOM* : _____

Prénom : _____

Téléphone* : _____

Email* : _____

Adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation) : _____

Votre commande

CHEQUE CADEAU Bayonne Shopping	Nombre	Valeur Unitaire	Montant total en EUROS
Chèque cadeau de 10 euros		X 10,00€	
Chèque cadeau de 20 euros		X 20,00€	
FRAIS POSTAUX			
A retirer en nos locaux 25 Place des Basques		gratuit	
Livraison à votre entreprise (jusqu'à 10km)		10,00€	
En recommandé valeur déclarée	Nous consulter		
Montant total TTC			

Pochettes cadeaux

Votre commande inclut le service de préparation de vos cadeaux : chaque salarié aura une pochette dans laquelle nous aurons glissé le montant que vous désirez.

Nombre de pochettes cadeaux : _____

Si montant individualisé, nous adresser un listing

Date de livraison souhaitée : _____

☐ Je souhaite une liste papier des partenaires Chèques cadeaux par pochette



Motif URSSAF

- ☐ Fête des mères
- ☐ Fête des pères
- ☐ Naissance
- ☐ Retraite
- ☐ Mariage/pacs

- ☐ Noël des Salariés
- ☐ Noël des Enfants
- ☐ Saint Nicolas
- ☐ Rentrée scolaire

Option de personnalisation

Indiquez votre message de personnalisation qui sera imprimé sur chaque chèque : (30 caractères maxi)

Ex : Joyeux Noël de la part de

Règlement et livraison

Par la signature de ce bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, figurant au dos de ce document, et les avoir acceptées.

Ale/...../.....

Signature et cachet de l'entreprise

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de Bayonne Shopping - Office de Commerce et de l'Artisanat
Délai de livraison 1 à 8 jours selon votre commande.

Conditions générales de vente

Article 1 – Objet

Les ventes des Chèques Cadeaux aux professionnels et comités d'entreprise sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de la part du vendeur.

Article 2 – Formation du contrat

La commande est effective au jour de la signature du bon de commande par l'acheteur. Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des chèques cadeaux.

Toute commande des Chèques Cadeaux n'est considérée par l'Office de Commerce et de l'Artisanat comme définitive que si elle est impérativement accompagnée du règlement correspondant par chèque bancaire ou virement.

Article 3 – Livraison et transport

La livraison s'effectue conformément à la commande, soit par la remise directe des Chèques Cadeaux à l'acquéreur à notre agence, soit par livraison à votre entreprise, soit par recommandé via la poste.

Les Chèques Cadeaux voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas de vente convenue franco, dès l'expédition des locaux du vendeur. Il en résulte notamment que les Chèques Cadeaux voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient en cas de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès de la Poste.

Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts.

Article 4 – Prix, Conditions de paiement

Les factures sont payées au comptant sans escompte. En cas de défaut de paiement, l'Office de Commerce et de l'Artisanat pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Les prix s'entendent TTC au moment de la passation de la commande exprimés en euros.

Article 5 – Clause de réserve de propriété

La propriété des Chèques Cadeaux livrés est transférée à l'acheteur ayant acquitté le montant de sa commande.

Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison.

Article 6 – Obligations de l'Office de Commerce et de l'Artisanat

L'Office de Commerce et de l'Artisanat s'engage à assurer la production et la fourniture des Chèques Cadeaux et à fournir la liste des enseignes acceptant les Chèques Cadeaux. Il met à la disposition des utilisateurs la liste des magasins agréés sur son site Internet et accessible via le QR Code sur la pochette ou l'enveloppe. En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés Chèques Cadeaux ou toute autre défaillance du dit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Article 7 – Perte ou vol

L'Office de Commerce et de l'Artisanat ne serait être tenu responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques Cadeaux intervenant après livraison effectuée chez le client. **Les chèques perdus ou volés ou périmés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement.**

Article 8 – Obligations du client

Les partenaires ne rendent pas la monnaie sur les Chèques Cadeaux. L'Office de Commerce et de l'Artisanat permet l'utilisation des Chèques Cadeaux par le client 30 jours après la date de validité y figurant. La validité d'un Chèque Cadeau Bayonne Shopping est donc de 13 mois. Passée cette date, les Chèques Cadeaux ne peuvent ni être remboursés, ni échangés ni réimprimés.

Article 10 – Tribunaux compétents

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Pau.